

**NOTE DE TRAVAIL**

A36-WP/26
EX/4
03/7/07
Additif n° 1
14/9/07

ASSEMBLÉE — 36^e SESSION**COMITÉ EXÉCUTIF****Point 15 : Programme de sûreté de l'aviation****MENACE POSÉE À L'AVIATION CIVILE PAR LES SYSTÈMES ANTIAÉRIENS PORTABLES (MANPADS)**

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

ADDITIF N° 1**1. INTRODUCTION**

1.1 Le présent Additif a été préparé pour rendre publics les renseignements reçus d'États contractants sur les mesures qu'ils ont prises pour donner suite aux recommandations de la Résolution A35-11 : *Menace posée à l'aviation civile par les systèmes antiaériens portables (MANPADS)*.

2. ANALYSE DES RÉPONSES

2.1 À ce jour, 36 États seulement ont répondu à la lettre aux États et, dans deux cas, les réponses ne contiennent pas de renseignements pertinents. Il convient de noter qu'il a été demandé à tous les bureaux régionaux de prier instamment les États de leurs régions respectives qui ne l'ont pas encore fait de répondre à cette lettre dès que possible afin de présenter un rapport qui soit le plus complet possible à l'Assemblée. Les 34 États qui ont fourni des renseignements pertinents demandés dans la lettre sont : l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Arménie, l'Autriche, l'Azerbaïdjan, la Barbade, le Bélarus, le Canada, le Chili, la Chine, y compris Hong Kong, Région administrative spéciale, la Colombie, Cuba, l'Estonie, la Finlande, le Guyana, l'Irlande, l'Islande, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, les Philippines, la Pologne, le Royaume-Uni, Sao Tomé-et-Principe, Singapour, la Suède, la Suisse, la Thaïlande, la Tunisie, la Turquie, l'Ukraine, l'Uruguay, le Venezuela et le Zimbabwe.

2.2 Ces États ont confirmé qu'ils sont en train de prendre des mesures pour donner suite aux recommandations de la Résolution A35-11 de l'Assemblée et ont fourni des renseignements comme suit :

- a) la plupart des États, y compris les États non producteurs de MANPADS, ont indiqué que les mesures nécessaires sont en train d'être prises pour exercer un contrôle strict et efficace sur l'importation, l'exportation, le transfert ou le retransfert, et le stockage de MANPADS ;

- b) seize de ces États, qui participent à *l'Arrangement de Wassenaar*, ont indiqué qu'ils appliquent totalement au niveau national les contrôles à l'exportation applicables au transfert ou au retransfert international de MANPADS prévus dans *les Éléments pour les contrôles à l'exportation de MANPADS* ;
- c) les États qui ne participent pas à *l'Arrangement de Wassenaar* ont indiqué qu'ils appliquent les principes définis dans *les Éléments pour les contrôles à l'exportation de MANPADS* ;
- d) les principes régissant les contrôles à l'exportation de MANPADS contenus dans *l'Arrangement de Wassenaar* ont constitué la base de l'adoption des Principes pour les contrôles à l'exportation de MANPADS de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en 2004. En outre, le Guide des meilleures pratiques en matière de procédures nationales pour la gestion et la sécurité des stocks a été approuvé en mars 2006. Ces principes sont mis en œuvre par les États membres de l'OSCE ;
- e) les États qui n'appliquent pas *les Éléments pour les contrôles à l'exportation de MANPADS* de *l'Arrangement de Wassenaar* ont fait savoir que des mesures strictes sont mises en œuvre pour maintenir le contrôle et la surveillance de tout mouvement suspect le long de leurs frontières (terrestres, maritimes et aériennes), en faisant intervenir les services nationaux concernés tels que la police, la garde nationale et l'armée et en utilisant les moyens disponibles pour empêcher l'entrée illégale d'armes ;
- f) plusieurs États ont fait part de leur participation active à l'élaboration de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre ;
- g) plusieurs États ont indiqué qu'ils se conforment aux normes existantes de l'OTAN relatives au stockage des MANPADS ;
- h) certains États ont indiqué qu'ils coopèrent avec les Nations Unies et INTERPOL, ainsi qu'avec des organisations régionales, dans les efforts visant à renforcer les contrôles de MANPADS, y compris l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique et les ateliers sur les MANPADS.

— FIN —